

LOI SUR LES LICENCES D'EXPLOITATION DES COMMERCES

R-011-2024

Enregistré auprès du premier conseiller législatif

2024-04-04

**RÈGLEMENT SUR LES LICENCES D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS
DE RESTAURATION ET DES DÉBITS DE BOISSON—Abrogation**

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur les licences d'exploitation des commerces*,
L.R.T.N.-O. 1988, ch. B-4, et de tout pouvoir habilitant, le ministre abroge le *Règlement sur les
licences d'exploitation des établissements de restauration et des débits de boisson*,
R.R.T.N.-O. 1990, ch. B-4, avec effet le 1^{er} mai 2024.